

*Questions orales***LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il s'agit d'éviter aux jeunes Canadiens de mener une vie de criminels. Le ministre envisagera-t-il de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants de façon à permettre à la police de réprimer plus efficacement les crimes perpétrés par des jeunes de 17 et 18 ans et par des adolescents?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais commencer, en assumant mes nouvelles responsabilités, par remercier le très honorable premier ministre de m'avoir pour une fois confié un portefeuille facile.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, la jalousie ne mène nulle part.

Le député a des préoccupations de longue date, comme nombre d'autres députés, au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai prié mes collaborateurs de me mettre bientôt au fait des dispositions de la loi actuelle et de la précédente, et des principes les régissant, pour que je sois parfaitement au courant des sources de préoccupation et des difficultés qu'il faudra peut-être régler sur le plan législatif.

La nouvelle loi est encore trop nouvelle pour que l'on prenne des décisions définitives. Toutefois, je puis assurer au député que je procéderai à de vastes consultations.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'ADJUDICATION D'UNE AFFAIRE JURIDIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Comme j'ai la parole, monsieur le Président, je voudrais souhaiter au nouveau solliciteur général le meilleur succès dans ses difficiles fonctions.

C'est au premier ministre que je m'adresse, monsieur le Président. Samedi dernier, le *Citizen* d'Ottawa a fait état d'une faveur que la Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne, aurait faite à un ami personnel du premier ministre en retirant une affaire à une étude d'avocats et en l'adjugeant à une autre étude à laquelle ledit ami personnel venait tout juste de s'associer. Au cabinet du premier ministre, Bill Fox a déclaré aux journalistes de la Presse canadienne que le cabinet du premier ministre n'avait rien eu à voir du tout là-dedans. Le premier ministre lui-même est-il intervenu directement ou indirectement pour que la Société pour l'expansion des exportations confie l'affaire en question à l'étude où travaille Sam Wakins, ou s'agit-il tout simplement d'une coïncidence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non, je n'ai absolument rien fait pour que cette étude d'avocats, au demeurant d'excellente réputation, soit chargée de l'affaire, même si, sans vouloir manquer à la courtoisie, il est de notoriété publique que ce n'est pas pour rédiger

des actes fiduciaires que le chef de l'opposition s'est associé à l'étude d'avocats McMillan Binch. C'est vraisemblablement qu'il exerçait un certain attrait sur la clientèle.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Mulroney: Tous les avocats se cherchent des clients. Qu'y a-t-il de mal à cela?

ON DEMANDE UN RENSEIGNEMENT AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il discuté avec M. Wakim ou avec un autre titulaire d'un poste gouvernemental, pour reprendre la terminologie des nouvelles directives sur les conflits d'intérêts, du travail à effectuer avant qu'on lui confie l'affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai eu aucun entretien de ce genre. Cependant, puis-je demander au député . . .

Des voix: Non!

M. Mulroney: Le député s'est-il personnellement rendu dans des études d'avocats à Toronto pour voir s'il ne trouverait pas quelque chose à reprocher à M. Wakim? Peut-être pourrait-il le dire à la Chambre.

M. Kaplan: La réponse est non, monsieur le Président.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE L'IMPOSITION DE SÉVÈRES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, il n'a pas eu la politesse de me répondre lorsque je lui ai demandé, comme je le fais aujourd'hui, quels intérêts importants peuvent bien passer avant les 77 p. 100 de Sud-Africains noirs et leurs dirigeants très respectés qui demandent instamment l'imposition de sévères sanctions économiques contre le régime sud-africain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai fait des déclarations, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé des mesures et des sanctions rigoureuses lesquelles traduisent la répulsion absolue qu'éprouve le gouvernement actuel à l'égard de la politique d'apartheid suivie par le gouvernement de l'Afrique du Sud. A l'instar du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai eu des entretiens, avec diverses personnes, depuis l'évêque Tutu jusqu'aux autres dirigeants en cause, qui nous ont donné leur avis à ce sujet.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé au début juillet, bien avant de nombreux autres pays amis, une politique sérieuse qui prouve que le gouvernement actuel rejette catégoriquement l'apartheid. Le secrétaire d'État doit annoncer sous peu, sauf erreur, d'autres prises de position du gouvernement du Canada que le député jugera utiles et pertinentes, je pense.